



TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

DEMANDE DE RADIATION DU ROLE GENERAL
(doit être signée par toutes les parties)
(à remplir en majuscules svp)

R.G. A/...../.....

En cause

Partie demanderesse :

Avocat :

Email (art. 792 C.J.) :

Comparant :

Contre

Partie défenderesse :

Avocat :

Email (art. 792 C.J.) :

Comparant :

*
* *
*

Les parties prient le tribunal de bien vouloir **RADIER** la cause susdite du rôle général du tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles.

Bruxelles, le

Partie demanderesse

Partie défenderesse

Attention : En vertu de la loi du 14 octobre 2018 modifiant le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe en vue de réformer les droits de greffe, pour les affaires inscrites au rôle à partir du 1^{er} février 2019, les droits de mise au rôle de 165 euros sont dus à partir de la date de la radiation ou de l'omission (art. 730 CJ) à charge de la partie qui a fait inscrire l'affaire au rôle. La perception et le recouvrement de ces droits sont assurés par le Service public fédéral Finances.